

Pour la Délégation Interministérielle à la Ville
ETUDE EXPLORATOIRE :
QUELLES MODALITÉS DE COLLABORATION POSSIBLES ENTRE LES CONSEILS
D'ENFANTS ET DE JEUNES ET LE CONTRAT DE VILLE

Etude menée par l'*anacej* en Décembre 2000, avec la participation des communes d'ACHÈRES, CLICHY SOUS BOIS et EVRY.

PLAN DU RAPPORT

- 1- Le contexte et l'objet de cette étude exploratoire (p.2)**
 - 2 – La méthodologie de l'étude . (p.3)**
 - 3 – État des lieux des degrés de collaboration entre les conseils de jeunes et la politique de la ville sur l'échantillon étudié. (p.4)**
 - 4 - Les intérêts d'une collaboration entre un conseil et la politique de la ville ; les points d'accroche possibles. (p.6)**
 - 5 – Les limites et les freins éventuels à la mise en œuvre effective de cette collaboration (p.9)**
 - 6 – Les conditions d'une collaboration pertinente et fructueuse (p.10)**
 - 7 – Les monographies des communes (p.13)**
 - Achères (p.13)
 - Clichy Sous Bois (p.20)
- Annexes :**
- La grille d'observation (p.25)**

1- Le contexte et l'objet de cette étude exploratoire

Dans le cadre du partenariat engagé entre l'anacej et la DIV en 1999, il a été convenu que notre association engagerait une étude exploratoire visant à analyser les modalités de collaboration possible entre les conseils d'enfants et de jeunes et les démarches liées au contrat de ville et ce, à travers les cas plus particuliers de trois communes.

Pour la Délégation Interministérielle à la Ville, l'intérêt de cette question se situe dans la dynamique de participation des habitants telle qu'elle est portée par la politique de la ville et mise en œuvre notamment dans les contrats de ville. Les conseils communaux d'enfants et de jeunes étant des instances de participation des jeunes à la vie de leur cité, il s'agissait donc ici d'appréhender la façon dont ils pourraient s'inscrire dans la démarche des contrats de ville.

Ce travail exploratoire a consisté à réfléchir et échanger sur les pratiques de trois communes sur le thème, dans le but d'une part de rendre compte des modalités de cette collaboration entre les conseils d'enfants ou de jeunes représentés et leurs contrats de ville respectifs lorsque c'était possible, d'autre part de réfléchir aux enjeux, à la portée voire aux limites de celle-ci, mais également de tenter de dégager des éléments tangibles pouvant aider à l'instauration de cette participation des enfants et des jeunes à la politique de la ville.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il est important de rappeler que d'une manière générale, les communes que nous regroupons à l'Anacej et qui sont en contrat de ville, ont souvent par un biais ou un autre, eu l'occasion d'établir un lien entre le conseil et ce dernier, mais plus souvent sur un aspect formel – un projet du conseil pouvant être pris en charge dans le cadre de la politique de la ville- que sur la base d'une collaboration de fond et d'une association réelle des enfants ou des jeunes aux démarches de participation des habitants, qu'il s'agisse des évaluations des contrats de ville ou de leur élaboration.

C'est pourquoi nous avons donc voulu travailler plus en détail avec ces trois communes, sur les liens existants, ceux qui pourraient à l'avenir se créer, les éventuels effets attendus de ce rapprochement ainsi que les conditions ou les limites qu'il engage.

Au-delà donc de l'établissement d'un simple lien formel ou structurel entre la politique de la ville et ces conseils d'enfants ou de jeunes, c'est bien la qualité de ce lien qu'il s'agit de

d'aborder tant en mesurant ce qu'il peut apporter à la première en matière de contenu et d'aboutissement du concept de participation qu'elle valorise, que l'enjeu et l'intérêt qu'il peut engager dans le cadre de l'expression des jeunes et de sa prise en compte par les décideurs dans la conception et la gestion des affaires de la cité, tels que les conseils les posent.

2 – La méthodologie de l'étude .

Afin d'engager cette réflexion, nous avons, en collaboration avec la DIV, identifié trois communes de la région parisienne ayant des conseils de jeunes et étant en contrat de ville, susceptibles de se situer dans cette problématique.

Ces villes sont : Achères (78), Clichy sous bois (93), Evry (91).

Comme nous le verrons dans la suite du document et, encore plus en détail dans leurs monographies respectives, ces trois communes illustrent assez bien trois moments phares de ce que pourraient être les étapes de cette collaboration entre les conseils et le contrat de ville.

A la suite d'une première réunion de cadrage entre les trois villes, l'anacej et la DIV, nous avons convenu d'une grille d'observation allant servir de base à la réflexion et d'une méthode de travail. Ce travail n'étant toutefois qu'exploratoire, il n'a pas les caractéristiques d'une étude classique, même qualitative et limitée. Il n'y a pas eu d'enquête à proprement parler sur chacun des terrains et ce, volontairement.

La démarche s'inspire vraisemblablement davantage du processus de travail d'une recherche-action dans la mesure où nos trois interlocuteurs ont apporté le contenu de leurs pratiques et produit de la réflexion sur les questions posées par ce lien éventuel entre les deux instances étudiées et ce, en remplissant la grille d'observation proposée et en participant aux réunions qui ont jalonné ce travail.

L'analyse qui s'en dégagera, si dans ses mises en perspectives et certaines de ses conclusions appartient plus particulièrement à l'anacej, a été toutefois sur plusieurs points partagée avec les trois communes.

3 – État des lieux des degrés de collaboration entre les conseils de jeunes et la politique de la ville sur l'échantillon étudié.

À titre introductif, on peut souligner :

- D'une part que les trois conseils représentés sont récents (99 et 97) et si le conseil d'Evry est lui assez ancien, on peut considérer qu'il est par contre récent dans sa nouvelle forme et conception ;

- Aucun n'a participé à l'évaluation du dernier contrat de ville (malgré une tentative à Achères) ;

- Mais tous, à des degrés différents, sont dans une démarche de rapprochement entre le conseil et la Mission Ville. En fait, les trois cas de figures pourraient illustrer une forme de progression dans cette démarche :

Pour Achères, les deux conseils (enfants et jeunes) relèvent toujours respectivement des services Enfance et Jeunesse et il n'y a pas encore de traces tangibles du lien avec la Mission Ville, si ce n'est l'existence de connexions entre les responsables des services en question et l'identification d'objectifs en commun. Par contre, la question semble clairement envisagée aujourd'hui d'établir ces liens entre les conseils et la Mission Ville en envisageant de rattacher les premiers à ce service (et non plus aux deux autres) et/ou d'intégrer poste du futur animateur du conseil de jeunes à la Mission Ville. Comme la monographie l'explique, la volonté de faire en sorte que les jeunes, par le biais du conseil, puissent se positionner sur des questions plus transversales, relatives à la politique de la ville semble réelle et sera un objectif essentiel du prochain mandat.

À Clichy sous bois, si les collaborations ne sont pas encore très poussées, l'animateur du conseil est au sein de la Mission Ville, l' élu à l'Enfance et à la Jeunesse est également un élu de référence sur le contrat de ville et le conseil a été consulté dans le cadre de la création d'un terrain de jeux. Le projet d'un livre de photographies sur la ville, faites par les enfants et retouchées par eux pour donner une idée de la ville « rêvée » en concertation avec tous les autres enfants, va dans le sens de permettre une meilleure connaissance de la ville par les enfants et d'une capacité à y intervenir . Si le CME est pensé dans cette commune comme

l'outil de la participation des enfants à leur ville, il incarne aussi aujourd'hui l'emblème d'une démarche plus large de participation des habitants dont il est la première formalisation. À Evry, la démarche semble pratiquement aboutie : le conseil d'enfants est aujourd'hui directement rattaché à la Mission Ville, les adultes qui l'encadrent relèvent également de ce service, les enfants ont été invités, dans le cadre du nouveau contrat de ville, à imaginer leur ville en 2007 et travaillent sur tous les domaines des politiques de la ville dans le cadre de leur conseil. Ils sont formés sur la question, l'effort semble avoir été pour que des adultes (élus...) explicitent aux jeunes la politique de la ville afin qu'ils puissent intervenir sur ces projets (DSQ...). Les objectifs mêmes du conseil, depuis son rattachement à la Mission Ville, sont davantage axés sur l'instruction des projets municipaux concernant l'aménagement urbain, la qualité de vie...

Selon ces trois exemples, nous pourrions en déduire que le préalable pour établir réellement des liens entre le conseil et le contrat de ville, est un rapprochement direct entre le conseil et le service chargé de la politique de la ville, ce qui engagerait donc une opération fonctionnelle et structurelle au sein de la mairie.

Après une discussion en retour avec les représentants des 3 communes, il est cependant ressorti que ce rattachement du conseil à la Mission Ville n'était pas une condition en soi, en tout cas pas sans tenir compte de la stratégie de fond qui doit y présider.

Si le rapprochement est jugé pertinent –et nous allons tout de suite voir pourquoi-, si en effet, le fait, comme à Evry que le conseil soit directement rattaché à ce service permet d'aller assez loin dans la participation des jeunes à la politique de la ville, l'enjeu réside moins dans le fait de rattacher le conseil à tel ou tel service de la mairie, que d'être certain que la dynamique de concertation et de participation des habitants et parmi eux, des jeunes, existe réellement sur la commune et soit une volonté affichée et un minimum efficiente.

4 - Les intérêts d'une collaboration entre un conseil et la politique de la ville ; les points d'accroche possibles

Les enjeux et intérêts du rapprochement des deux instances seraient, d'après les réflexions menées :

- Décloisonner le ou les conseils en les sortant de leurs services de référence (souvent Enfance ou Jeunesse). Ceci signifie tant de les sortir de certains cloisonnements fonctionnels, administratifs, que de décloisonner leurs champs d'action (questions relatives à l'enfance ou à la jeunesse) afin de permettre aux conseils d'intervenir sur de grands sujets touchant l'urbain et ne plus les limiter aux deux déjà cités. **C'est donc le champ de compétence du conseil qui s'en trouverait modifié et là, étendu.**

- Ce rapprochement **permettrait une sorte de transversalité pratique** dans le sens où la politique de la ville touche divers domaines (santé, éducation, sécurité, loisirs...) et que le service qui en a la charge est amené d'emblée à travailler de manière transversale tant au niveau des thèmes, que des services ou des partenaires. Le conseil bénéficierait alors de cette transversalité qu'il a souvent du mal à bâtir au sein de la mairie.

- Enfin, la participation des habitants étant une donnée essentielle de la politique de la ville, **la participation des jeunes y est logique et pourrait même s'en trouver davantage légitimée à tous les niveaux**, y compris au sein des services d'une mairie. Cela sous-entend que ces derniers, n'étant pas toujours prêts ou habitués à voir intervenir des jeunes dans leur champ d'action, pourraient davantage en accepter l'idée. *(Cet enjeu dépasse bien sûr celui du conseil puisqu'il s'agirait réellement ici d'inscrire la participation ou consultation des « administrés » comme une pratique légitime au sein des services municipaux).*

Si, comme nous l'avons souligné en introduction, les conseils dans leur globalité et de manière certes variable selon les lieux, n'ont pas attendu qu'un lien officiel soit établi avec le service gérant la politique de la ville pour intervenir sur des questions relevant de l'aménagement de la commune, il semble clair que le fait de l'inclure de manière régulière et officielle dans la procédure d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation du contrat de ville, lui conférerait une compétence transversale posée comme telle. L'éventuelle reconnaissance qui pourrait en

découler au sein de la mairie, pourrait en effet être un plus significatif quant aux effets et à la portée de ses travaux.

Cependant, rappelons que l'enjeu réel est que la démarche de participation et de concertation des habitants sur la commune, et ce certainement au-delà du processus du contrat de ville, soit une réalité s'inscrivant dans la façon de fonctionner des services et des élus, ou du moins, que la volonté soit d'aboutir à cela, même si le conseil dans ce cadre peut à son tour être un élément facilitateur, un vecteur tangible de sa mise en œuvre (le cas de Clichy sous Bois en est en partie une illustration).

Par ailleurs, il n'est pas anodin de noter que dans l'expérience de cette commune, le lien entre le CME et le Contrat de ville a permis de créer des passerelles, des projets communs entre différentes familles d'acteurs sur la ville ; l'exemple donné est la création de pages Internet par le CME en collaboration avec une association connue de la Mission Ville, ce qui a facilité le travail en commun.

Nul doute qu'une ouverture du conseil sur la vie locale (associative...) par des biais concrets est un point important pour un meilleur ancrage sur la ville et, si le rapprochement peut permettre davantage cela, ce sera un point fort de plus pour chacun.

Enfin, un des intérêts et non des moindres, évoqué de l'établissement d'un lien formalisé entre le conseil et la politique de la ville, réside dans le fait de sortir certains de ces conseils d'une problématique spécifiquement « jeunesse » ou « enfance » et même d'ailleurs de ces services respectifs qui ne facilitent pas toujours le décroisement, pour leur offrir un champ de compétences plus vaste. Rappelons simplement que plusieurs communes font déjà l'effort d'inscrire le conseil et son champ d'action dans des problématiques plus larges, qu'ils restent intégrés aux services enfance ou jeunesse ou bien encore, qu'ils soient rattachés à des services stratégiques (au même titre que ce serait le cas ici pour la mission ville) comme les services de « démocratie locale »...

Concernant les points d'accroches possibles entre les deux démarches et dispositifs, en plus des projets concernant l'aménagement urbain et qui ont déjà cours, certains outils de la politique de la ville peuvent aussi servir de tremplin :

Lorsqu'ils existent sur la ville, des dispositifs comme **les CEL voire les CLS** peuvent être des moyens pertinents et adéquats pour engager des liens concrets entre le conseil et le contrat de ville. Cependant, si l'on se reporte aux expériences actuelles de ces communes, on constate que ces points d'accroche sont différents et correspondent finalement assez logiquement au degré de collaboration existant entre le conseil et la Mission Ville.

- À Achères, il n'y a pas concrètement de projets menés conjointement, il n'y a pas de CEL, mais l'établissement du CLS associera peut-être le conseil, idem pour la possibilité d'un représentant du CCJ de participer au CCPD si celui-ci perdure. Par contre, le conseil a été associé (ainsi que les services municipaux) à une concertation engagée par la Mission Ville, sur le bilan de la politique de la ville et afin d'imaginer la ville dans laquelle ils aimeraient vivre dans les années à venir. Les jeunes conseillers ont également été invités à participer aux travaux de préparation du Contrat Temps Libre (CNAF) et du nouveau Contrat de Ville, sans beaucoup de mobilisation de leur part.
- À Clichy sous Bois, le CEL est en cours, mais les jeunes conseillers ont été consultés, dans le cadre du Contrat de Ville, sur la réalisation d'un terrain de jeux sur le bassin de rétention des eaux de pluie. Mais le corollaire du CEL semble bien s'orienter vers la construction progressive d'un point de vue plus transversal, plus global sur l'enfant et l'organisation de ses divers temps de vie ; ce qui entre tout à fait dans les préoccupations classiques des conseils en leur permettant là, peut-être de pouvoir le travailler avec une plus grande ampleur et cohérence.

À Evry, l'implication du conseil dans le cadre du nouveau Contrat de Ville a été concrétisée par des travaux invitant les jeunes conseillers à imaginer leur ville en 2007 (exposition) et se poursuit autour des projets urbains, sans avoir eu à passer par le CEL...

La mise en place effective des dispositifs comme les CEL, voire les CLS, dans les communes permettra vraisemblablement, dans les années qui viennent, d'aller plus avant dans cette prise en compte plus globale de l'enfant et du jeune sur la commune et d'engager la légitimité de sa place en son sein. Mais là encore, seule la volonté politique d'aller au bout de ces démarches pourra être garante d'effets significatifs.

5 – Les limites et les freins éventuels à la mise en œuvre effective de cette collaboration.

Dans le postulat d'un lien volontairement établi entre un conseil et la politique de la ville, quelle qu'en soit la forme, **une des difficultés réside dans la complexité de cette dernière** et renvoie aussi à la capacité des adultes d'en traduire les contenus pour que des jeunes les comprennent et trouvent un sens à s'y investir.

Cela suppose que **les élus adultes, par exemple, ou des chefs de projet puissent expliquer le contenu et la démarche du contrat de ville aux jeunes en des termes abordables, mais également, que le ou les animateurs du conseil soient un minimum formés sur la question pour encadrer et guider le conseil dans ce champ.**

L'autre difficulté qui a été pointée, **est le blocage souvent encore bien réel dans les services municipaux à travailler dans la transversalité** et à intégrer, de plus, la consultation des jeunes (et plus largement de tous les administrés) dans la mise en œuvre de leur mission de service public. Dans le cas d'un rattachement du conseil à la mission ville, ce problème est moindre puisque ce service doit par nature être transversal ; mais sachant que cela ne peut être systématiquement le cas – et il n'est sans doute pas souhaitable que ce le soit –, il faut pouvoir l'inscrire dans le fonctionnement. Pour autant, en renversant l'argument, on peut considérer que le fait d'intégrer le conseil aux diverses phases du contrat de ville par l'établissement d'un lien réel avec ce service transversal, peut encourager et favoriser la démarche au sein d'autres services.

La question qui reste posée est celle de la pertinence de ce lien, sachant que certains éléments peuvent parasiter la qualité et l'éventuelle plus-value de celui-ci.

En effet, le contrat de ville s'assortit de moyens financiers non négligeables pour réaliser des projets et, si certaines actions des conseils peuvent avoir à juste titre besoin de ce soutien là, il y

aurait un effet pervers à ne rattacher le conseil au service qui le gère essentiellement pour cette raison.

Par ailleurs, **le risque d'instrumentalisation du conseil n'est pas absent**. Une des formes de cette instrumentalisation peut être de ne faire vivre le conseil que sur des projets d'une part, et des projets centrés sur la problématique de la politique de la ville, d'autre part.

N'oublions pas que la spécificité des conseils d'enfants et de jeunes est de viser l'objectif double d'une mission et d'une portée éducative et politique. Ne faire des conseils que des lieux de conception de projets revient à leur ôter une partie conséquente de leur essence.

D'autre part, le risque n'est pas exclu non plus d'inscrire le conseil comme un outil de concertation de plus des habitants, sans s'assurer de la qualité des échanges et de la réalité de cette concertation, ou d'enfermer le conseil dans une parole « d'experts » jeunes.

La difficulté qui se pose sans cesse aux conseils (et qui se pose certainement aussi aux démarches de participation des habitants) **est de ne pas se limiter à être des lieux de consultation des jeunes, mais bien des lieux de concertation, de co-élaboration des règles et des espaces de vie et donc, des lieux de confrontation y compris avec les décideurs politiques.**

6 – Les conditions d'une collaboration pertinente et fructueuse

De l'avis unanime des 3 communes qui ont mené ce travail, **la condition essentielle d'une collaboration pertinente entre un conseil d'enfants et de jeunes et la démarche du contrat de ville est avant tout une réelle volonté politique pour la démarche**. Nous pouvons aller plus loin en précisant que cette volonté politique ne doit pas s'incarner seulement dans le fait de bien vouloir associer le conseil à la politique de la ville, mais plus largement par la mise en œuvre d'une réelle dynamique de concertation de habitants, dont les jeunes sont.

En d'autres termes, cela suppose à la fois de vouloir et d'inscrire dans le fonctionnement municipal cette démarche de participation comme légitime et pertinente, et également de souhaiter que le conseil soit, devienne, un interlocuteur reconnu sur un champ vaste d'intervention.

La réalité offrant rarement des situations aussi claires (dans un sens positif comme négatif), on peut avancer l'idée qu'en effet, lorsqu'au moins la volonté politique existe, établir un lien formalisé entre le conseil et le contrat de ville donnera un moyen intéressant et opportun de donner une place significative au conseil, ainsi qu'à la démarche de concertation avec les habitants.

Le fait de travailler en commun entre la mission ville et le service de rattachement du conseil, lorsque ce n'est pas le même, autour de l'identification d'objectifs pouvant être partagés, aide vraisemblablement à concevoir ces liens et à en fonder le contenu. La même démarche entre élus adultes aura aussi tout son sens.

Puisque donc, cette participation du conseil à la politique de la ville existe déjà dans plusieurs communes, de manière parfois formalisée comme à Evry, mais encore souvent de manière plus informelle, et au vu du fait que la question du service auquel doit être rattaché le conseil se fait de plus en plus jour dans les communes en contrat de ville, il nous semble que les éléments que cette étude exploratoire a fait émerger devraient permettre à chacun de mesurer la pertinence et les enjeux de la question.

Enfin, et pour conclure cette première approche exploratoire de la question, nous pouvons imaginer également que les conseils, de par l'approche pédagogique qu'ils impliquent, les méthodes mises en œuvre pour, par exemple expliciter la politique de la ville aux jeunes et faire en sorte qu'ils puissent s'en saisir, non seulement pour être consultés, mais pour en devenir en partie des acteurs au même titre que les autres habitants, pourraient faire tâche d'huile. En effet, les démarches employées pour leur permettre d'intervenir sur le contrat de ville (en leur en donnant les clés de lecture et les moyens), selon les conditions que nous avons évoquées, pourraient enrichir la façon de travailler la participation des habitants et la notion même de concertation de manière globale. Cette autre pratique de participation, confrontée à celles qui existent par ailleurs, notamment dans le cadre du contrat de ville, devrait permettre d'aller si ce n'est au bout, du moins plus loin dans la réflexion concernant la participation et les moyens que l'on se donne pour la mettre en œuvre, pour peu que ceux qui la managent acceptent d'être

interpellés sur certaines questions de fond comme, pour n'en citer qu'une, .la différence entre un espace de consultation et un espace de concertation.

En cela, et nous retrouvons là un propos récurrent dans tout ce document, **les conseils pourraient alors vraiment, dans le cadre de cette collaboration à la politique de la ville, être un élément réel et moteur d'une démarche participative sur la commune.**

MONOGRAPHIES

**Ville d' Achères
Service Jeunesse
Conseil Communal des Jeunes**

**A.N.A.C.E.J. / D.I.V.
Modalités de collaboration entre les Conseils et le Contrat de Ville
Phase Exploratoire**

A- Eléments descriptifs du contexte :

- 1- L'historique
- 2- Les objectifs
- 3- Les commissions
- 4- Les actions et réalisations
- 5- Les liens avec la politique de la ville
- 6- Organigramme fonctionnel du Conseil

B- Les liens établis :

- 1- Origine
- 2- Projet
- 3- Déroulement
- 4- Echancier à venir
- 5- Les liens avec les dispositifs CEL/CCPD/CLS

C- Premier Bilan :

- 1- Premiers éléments
- 2- Les difficultés
- 3- Les incitateurs

A- Eléments descriptifs du contexte :

1- L'historique

Le Conseil Communal des Jeunes (C.C.J.) d'Achères a été élu pour deux ans le 9 avril 1999. Il est né de la volonté initiale des élus municipaux de connaître au mieux les préoccupations des jeunes et de mettre en place une structure capable de favoriser le dialogue entre jeunes et adultes et de développer la démocratie participative des jeunes.

Avant tout, un travail de préparation a été réalisé dans les établissements scolaires (collège et lycée) de la ville, mais aussi dans les quartiers pour informer les jeunes âgés de 14 à 17 ans, scolarisés ou non, de la création du C.C.J. Le conseil devait se composer de trente trois élus, répartis en commissions de travail. Finalement ce sont vingt jeunes qui se sont présentés et qui ont été élus (Electeurs : 716 / Votants : 528 / Exprimés : 516). Ils ont fait le choix (qui était laissé à leur libre appréciation) de ne pas avoir "un maire jeune» .

Les jeunes élus se sont retrouvés dans trois commissions de travail, Culture et Loisirs, Communication, Sport (voir point 3).

2- Les objectifs

Les objectifs du Conseil Communal des Jeunes sont à établir sur deux niveaux :

A- Pour les jeunes

B- Pour les adultes

A- Le Conseil Communal des Jeunes doit être un espace d'expression, de discussion sur les sujets qui concernent les jeunes, de proposition, d'élaboration de projets, de rapprochement des règles de fonctionnement de la commune et des institutions, d'apprentissage, d'éducation civique active, de la citoyenneté et de la démocratie.

B- Pour les adultes, il s'agit de mieux connaître les préoccupations des jeunes en leur donnant la parole, de dialoguer entre les élus adultes et les élus jeunes, de répondre aux demandes et sollicitations du C.C.J. et enfin d'essayer au maximum d'impliquer les jeunes élus dans les décisions importantes pour l'avenir de la ville et d'être capable d'organiser le débat lors de désaccord entre jeunes et adultes sur des questions précises (construction d'un MacDonald) ou d'expliquer les choix opérés par les élus lorsqu'ils ne satisfont pas les jeunes.

3- Les commissions

Lors de la première réunion plénière, les élus du C.C.J. se sont regroupés dans des commissions afin de travailler sur l'ensemble des thèmes avancés dans les documents sur lesquels ils ont été élus lors de la campagne qui a précédé l'élection.

Ces trois commissions dont les noms suivent, ont permis aux jeunes élus d'avancer sur plusieurs thèmes et surtout de réaliser certaines actions concrètes :

- Commission Culture et Loisirs
- Commission Communication
- Commission Sport

4- Les actions

Commission Culture et Loisirs :

Dans le domaine de la Culture et des Loisirs, les élus ont rencontré la programmatrice du cinéma (réseau Utopia) de la ville pour débattre avec elle des choix de films et des diffusions en Version Originale. Cette revendication forte des jeunes, de pouvoir profiter d'un choix de film plus proche de leurs préoccupations a été écoutée mais n'était pas forcément entendable du fait des objectifs du cinéma. Il était aussi intéressant que les jeunes entendent les arguments de la programmatrice sur la nécessité de maintenir dans l'environnement immédiat de notre ville une diversité culturelle (prix bas, programmation ambitieuse en V.O. en direction d'un public enfant, films rares, débats, animations...)

Par ailleurs, les élus du CCJ ont proposé différentes programmations aux structures culturelles de la ville (Salle de Concert, Structure Jeunesse...). Afin de répondre à leurs demandes, le Service Jeunesse leur a proposé de réaliser deux soirées, une dans la structure jeunesse (le Bateau Vivre) et une dans la salle des fêtes de la ville. L'objectif pour le service n'était que d'intervenir pour conseiller et aider à la gestion administrative et financière de l'événement. Ainsi, le choix des artistes, l'accueil, le bar, les entrées, la communication de l'événement et le déroulement des soirées étaient totalement pris en charge par les élus du CCJ. Cette expérience a remporté un grand succès parmi la population jeune de la ville, mais a aussi révélé les difficultés à travailler en équipe.

Enfin, cette commission s'est totalement investie dans le projet « en l'an 2000 bouge pour les autres » qui a été menée avec cinq autres conseils d'enfants et de jeunes du département. Cette action, qui s'est déroulée en octobre 2000, a eu pour objectif de fédérer plusieurs conseils sur un week-end, autour d'actions culturelles et sportives, afin de récolter des fonds pour l'UNICEF (+ de 1000 francs récoltés sur la ville et + de 6000 francs sur le département). Le travail sur ce projet a commencé en octobre 1999. On peut toutefois regretter les différences de fonctionnement dans les conseils et la place que peuvent prendre les adultes dans certains d'entre eux.

Commission Communication :

Depuis l'origine, le travail essentiel de ce groupe est de réaliser un journal à destination des 13-18 ans de la commune. Il a fallu près de neuf mois pour que les premiers articles soient regroupés et que la commission travaille sur la mise en page, la réécriture et l'édito. La difficulté est que la demande existe, mais le rapport que les jeunes peuvent avoir avec l'écrit n'est pas encore exorcisé. Nous sommes donc confrontés à une attente forte des élus jeunes sans pour autant réussir à avoir un investissement important de ces mêmes élus pour réaliser le journal.

Sinon, cette commission travaille sur tous les documents du CCJ à destination de l'extérieur (affiches, tracts, reportages et interview).

Commission des Sports :

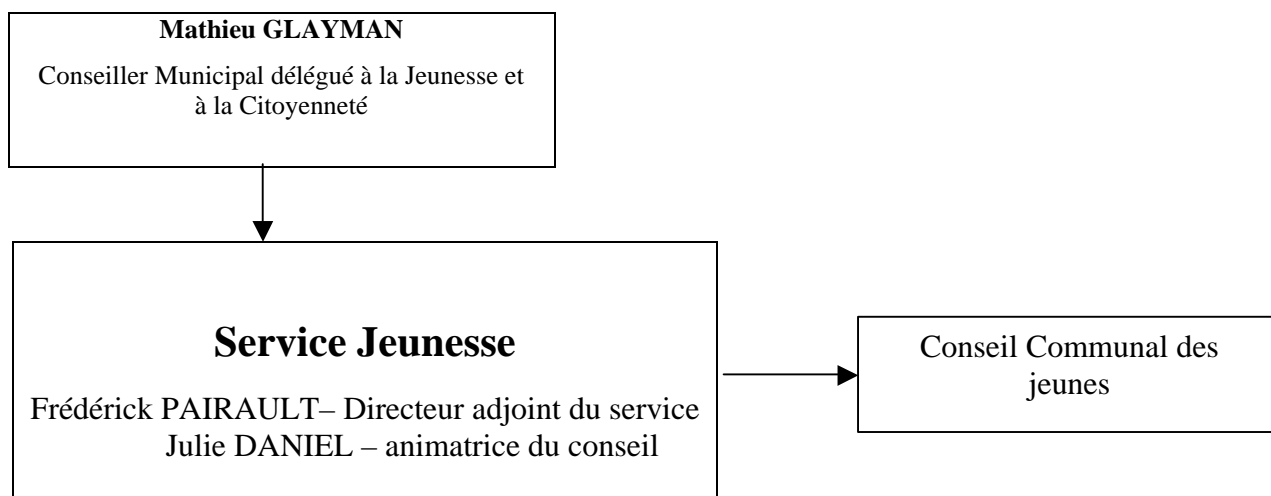
Les élus qui la composent se sont très vite rapprochés du service des sports (ce qui confirme l'importance d'un travail transversal avec tous les services et la difficulté que l'on peut rencontrer à rattacher les conseils aux seuls services jeunesse ou enfance). Très vite les premières rencontres ont débouché sur de petites réalisations très « conseils des jeunes », à savoir, réparation des terrains sportifs de proximité, réflexion sur l'utilisation de ces mêmes terrains. Dans un deuxième temps, et après des difficultés de démarrage, le conseil a travaillé sur la mise en place d'une équipe de football féminin dans le cadre d'une association sportive. Il a fallu un réel investissement des élus pour que ce projet se concrétise. Plusieurs rencontres avec les services, les élus adultes, les associations sportives et même la ligue départementale de football ont été nécessaires. Cette équipe a vu le jour en septembre 2000 et regroupe maintenant plus de 25 jeunes femmes.

Par ailleurs, les élus de la commission sont investis dans le projet « en l'an 2000 bouge pour les autres » dont j'ai parlé plus haut.

5- Les liens avec la politique de la ville :

Jusqu'à présent ces liens sont relativement inexistant. La jeunesse du conseil, la difficulté que rencontrent les services à réfléchir et à projeter ensemble, la complexité des dispositifs et le manque de connaissance des animateurs jeunesse dans ce domaine ont empêché un investissement des élus du CCJ dans les méandres de la politique de la ville. Pour autant, lors du diagnostic (réalisé par l'association Cré'action en octobre, novembre 1999) de fin de Contrat de Ville (1994-1999) et pour la préparation du Contrat Temps Libre (C.A.F.) et du prochain Contrat de Ville (2000-2006) nous avons tenté d'impliquer les élus des conseils (enfants et jeunes) dans ce travail. Nous avons pu remarquer le peu de mobilisation des jeunes, ainsi que la difficulté qu'ils avaient à dire ce que pourra être leur ville dans les années à venir. Ce domaine sera l'enjeu de la deuxième année de mandat, et surtout l'un des objectifs sur lequel nous devons travailler lors du prochain mandat, avec pourquoi pas les Conseils d'enfants et de jeunes, rattachés au service politique de la ville.

6- Organigramme fonctionnel du Conseil :



B- Les liens :

1- Origines :

Depuis octobre 1999, date à laquelle une concertation a été commencée par la Mission Ville en direction de tous les services et associations de la ville, le conseil communal des jeunes, le service jeunesse et la mission ville ont tenté d'écrire un bilan de la politique de la ville en direction des jeunes, mais aussi, d'imaginer la ville dans laquelle les jeunes (à travers les élus du CCJ) souhaiteraient vivre dans les années à venir. Les excellents rapports qu'entretiennent le service jeunesse et la mission ville ne sont pas innocents dans le développement de cette méthode de travail.

2- Projet :

Aujourd'hui, les données ont un peu changé. Julie DANIEL, l'emploi jeune en charge de l'animation du Conseil des Jeunes a été nouvellement recrutée. Le projet va donc s'appuyer sur le constat défini plus haut pour proposer un autre type de fonctionnement impliquant plus la mission ville et permettant au CCJ d'avoir une vision plus globale et plus transversale de la ville. En effet pouvons imaginer dans les années à venir et sur la base du travail qui sera fait dès 2001, de créer un poste (statutaire) sur la mission ville, sur la participation des habitants avec en charge le conseil des jeunes, celui des enfants et les conseils de quartier de la ville. La mise en place d'un Conseil Local de la Jeunesse pour les jeunes âgés de plus de 18 ans sera aussi étudié.

3- Déroulement :

Afin de préparer ce changement de fonctionnement, nous avons prévu à la rentrée 2000 d'associer les jeunes et les enfants des conseils à la réflexion. Il nous semble important, une fois la phase préparatoire explorée entre les services, de réfléchir avec les jeunes, les élus et les professionnels sur les objectifs et le fonctionnement du nouveau pôle participation et citoyenneté. Différentes réunions thématiques, entre jeunes et entre jeunes et adultes seront mises en place à la suite du festival de la ville lors d'une journée de travail conviviale. Un lieu neutre (hors de la ville) sera choisi.

4- Echancier à venir :

L'échéancier suivant propose le travail que nous souhaitons mettre en place dès la rentrée 2000. Différents services seront associés. Il s'agit des Services Jeunesse, Enfance, Sport, Mission Ville, Secrétariat Général mais aussi de l'association A.A.D.A.J. (Association Achéroise pour le Développement des Activités Jeunesse).

- Week-end du 30 septembre : journée de travail sur le projet de restructuration des conseils
- Fin octobre- début novembre : remise du projet écrit à l'ensemble des membres du conseil et validation en réunion plénière.
- Janvier 2001 : mise en place des nouvelles commissions
- Mai 2001 : préparation bilan fin de mandat
- Octobre 2001 : élection du nouveau conseil sous sa nouvelle forme et rattachement officiel à la mission ville.

5- Liens avec les dispositifs :

Le CCJ na pour le moment pas été impliqué dans le Contrat Local de Sécurité. Mais le retard qua pris la rédaction du CLS nous permet d'imaginer que ce thème pourra être approprié par le Conseil dans ses travaux et qu'en cas de vie du CCPD, un représentant du CCJ sera associé aux travaux. Par ailleurs, il n'existe pas de Contrat Educatif local sur la ville, mais un Contrat Temps Libre qui intègre le CCJ dans ces actions de Loisirs en direction des jeunes.

C- Premier Bilan :

1- Premiers éléments :

Il est difficile de faire un premier bilan d'une action qui commence tout juste. Pour autant du point de vue de l'animateur et des acteurs du contrat de ville, la perspective de changement entraîne un changement dans l'image que les différents services appelés à travailler avec le conseil peuvent avoir de lui. En effet, promouvoir un travail transversal interservices et reconnaître aux jeunes la possibilité de s'intéresser et d'interpeller les élus et les chefs de services sur des domaines qui ne sont pas à priori estampillés jeunesse suscitent quelques interrogations. Du point de vue des jeunes le ressenti n'est pas le même. Les travaux en cours demandent beaucoup de temps et d'investissement, ce qui les protège des considérations que je viens d'évoquer.

2- Difficultés :

Globalement, il est possible de différencier deux types de difficultés : la place des adultes dans le fonctionnement du conseil et le manque d'implication de certains jeunes.

Je l'ai déjà pointé, mais le Conseil Communal des Jeunes d'Achères est jeune. Il a tout juste un an. Un emploi jeune a été recruté spécialement pour s'occuper de l'animation des commissions et du suivi des actions du CCJ. La première difficulté, une fois les élections et les vacances d'été passées a été d'assurer un suivi régulier et rigoureux du conseil. En effet, l'animateur est très vite parti en formation BEATEP avec un planning difficile à gérer (trois jours par semaine en stage et un et demi sur le terrain professionnel). Le conseil s'est donc retrouvé seul.

S'ajoute à cela le manque d'outils dont nous disposons pour motiver les jeunes, pratiquer une écoute active de leurs revendications, avouées ou non, et le manque de vision globale de l'action que doit ou peut avoir un conseil de jeune, autonome et sans contrainte adulte.

En effet, en six mois de présence, j'ai tout de même observé le risque qu'il y a d'instrumentaliser une structure comme le CCJ. Il n'est pas rare de voir un animateur construire un projet, et demander à la fin que le CCJ se l'approprie sans pour autant qu'il ait quoique ce soit à dire ou objecter. Il est aussi possible, mais c'est beaucoup plus rare sur Achères, de voir un élu orienter les actions du CCJ vers ce qui lui semble le plus important. Pour éviter toutes dérives, le service jeunesse va proposer dans le cadre de la redéfinition de ces objectifs, une charte, à l'usage des adultes et des jeunes sur ce que l'on peut entendre par autonomie et cogestion dans le cadre d'un conseil de jeunes. Cet aspect des choses me semble

l'un des axes de travail le plus important dans les mois à venir. Sans cela, le conseil n'aura de légitimité ni chez les jeunes, ni chez les adultes.

Pour ce qui est de l'implication des jeunes, j'ai remarqué que sur les vingt élus (ce nombre était déjà relativement faible), seul un noyau de 10 jeunes est présent régulièrement. Plusieurs éléments peuvent expliquer ce phénomène. Tout d'abord, certains avaient été travaillés au corps pour être élus, leur motivation n'était donc pas réelle au départ. Nous les avons donc perdus très vite. Ensuite, certains jeunes n'étaient pas aux yeux des autres «politiquement correct" (le discours de certains sur le besoin de sécurité et la création d'une police municipale de même qu'un look un peu décalé a entraîné chez la majorité des jeunes des comportements d'exclusions forts). Le groupe majoritaire les a donc exclus rapidement, et la non-disponibilité des adultes à ce moment a empêché le recadrage du groupe. Enfin, il me semble clair que les objectifs du conseil doivent être compréhensibles et qu'il doit mener très rapidement à des actions concrètes. L'inverse provoque chez le jeune élu une lassitude et surtout l'impression de ne servir à rien.

Autre difficulté, la communication entre élus jeunes et jeunes de la ville. Lors des réunions bilan réalisées avec les membres du CCJ les conseillers ont pointé le manque de relation entre leurs électeurs et eux. Ils ont fait plusieurs propositions qui seront retenues pour le prochain mandat en 2001.

Pour autant, cette expérience est très intéressante et nous continuons, à travers le type de questions et de réserves posées ci-dessus, à avancer sur l'idée de ce que doit être un Conseil de jeunes. Il nous faudra à l'avenir, renforcer les échanges et débats entre élus adultes et élus jeunes, clarifier la notion d'autonomie d'un conseil de jeunes, et surtout faire des élus jeunes une composante essentielle de la politique de ville. Ils doivent être impliqués sur les domaines qui touchent la jeunesse, cela va de soi, mais aussi ceux qui semblent moins les concerner, comme l'urbanisme, la sécurité etc.

3- Les incitateurs :

Il semblerait que la mise en place de la réflexion-modalités de collaboration entre les conseils et le contrat de ville : phase exploratoire» par l'ANACEJ et la DIV ait été un élément incitateur fort dans ce dossier. Enfin, les bonnes relations de travail entre Mission Ville et Service Jeunesse et la convergence d'objectifs facilitent énormément le travail préparatoire.

Modalités de collaboration entre les CMEJ et les CDV

Ville de Clichy-sous-Bois – Novembre 2000

Le texte qui suit est composé de deux parties :

- La première donnant les quelques éléments essentiels pour retracer les contours du Conseil Municipal d'Enfants (C.M.E.) de Clichy-sous-Bois ;
- La seconde aborde plus précisément, à la lueur des éléments précédents, les liens entre CME, participation et Contrat de Ville (CDV).

I. Le Conseil Municipal d'Enfants clicheois.

1. Date de création du CME, court descriptif :

Le CME de Clichy-sous-Bois a été créé en 1997.

Les premiers conseillers étaient des élèves de CM1 et CM2 élus dans toutes les écoles de la ville (13 écoles) soient 34 conseillers. Leur mandat était de deux ans.

En 1999, élection d'un nouveau CME suivant des modalités différentes : ce sont les élèves de CM1 qui peuvent devenir conseillers (les élèves de CM2 avaient des difficultés à être libres les mercredis matin quand pendant leur seconde année de mandat ils étaient au collège) ; les électeurs sont composés des élèves de CE2, CM1 et CM2 (faire de ces élections un grand moment de la vie des écoles et de la commune).

2. Date de création du CDV

Le CDV existe depuis 1994 de façon intercommunale et depuis 1996 une extension du territoire prioritaire (et de la ZEP par la suite) a conduit en partie à créer un CDV spécifique à Clichy-sous-Bois.

3. Objectifs du Conseil Municipal d'Enfants

- Sensibiliser les enfants à leur rôle, futur et présent, de citoyen (apprentissage d'un fonctionnement démocratique, connaissance des institutions, etc).
- Favoriser l'expression des enfants, être à leur écoute, tenter de prendre en compte leur point de vue sur les projets touchant à leur vie quotidienne (aménagement d'un quartier, mise en place d'activités, etc).

II. C.M.E., participation et Contrat de Ville.

1. Le C.M.E., un outil de participation ?

En nous fondant sur les objectifs précédemment cités, la réponse ne fait aucun doute.

Le souhait était de faire du C.M.E. un outil de participation à l'échelle de la commune et cette volonté se traduisait par deux objectifs :

- **Prendre en compte la parole des enfants et ceci de deux façons :**
 - d'une façon ascendante : partir des remarques, des propositions des enfants pour favoriser l'émergence de projets d'intérêt général ;
 - d'une façon descendante : prendre en compte le point de vue des enfants, les consulter sur des projets proposés par la Municipalité ou d'autres acteurs.

- **Faire de la ville un lieu et un thème concret d'apprentissage de la citoyenneté.**

En favorisant des actions permettant une meilleure connaissance :

- des ressources de l'environnement social et culturel de la commune, des quartiers ;
- du fonctionnement des institutions, des différents acteurs qui font la ville (services de nettoyage, pompiers, etc).

Essayons maintenant de voir comment dans la quotidienneté du fonctionnement du CME ces objectifs ont été atteints, ... ou presque.

a. Consultation avez-vous dit ?

Les premiers conseillers enfant - octobre 97 à juin 99 - ont été consultés sur un projet d'aménagement d'un bassin de rétention des eaux de pluie en terrain de jeux de proximité.

Les concepteurs, accompagnés d'élus, ont présenté au CME une maquette du projet architectural.

Après échanges et discussions, certaines des propositions faites part les conseillers ont été retenues. Elles concernaient notamment des modifications sur les jeux installés : moins de terrains de tennis et plus de terrains de basket, etc.

b. Lieu d'expression et de libre parole.

Lors des premières rencontres qui ont suivi l'élection du nouveau CME (décembre 1999), les enfants ont librement abordé plusieurs thèmes. Parmi ceux-ci est revenue à plusieurs reprises l'expression d'une inquiétude concernant les problèmes de sécurité causés par la circulation automobile aux abords des écoles.

Fort de ce constat, un projet s'est peu à peu construit.

Le C.M.E. a tout d'abord invité le directeur de l'association départementale de prévention routière à venir présenter sa structure et les actions qu'elle développe.

Au cours de cette rencontre, il est apparu que l'association pouvait mettre en place temporairement un circuit de prévention routière à Clichy-sous-Bois en partenariat avec

le C.M.E.. Les conseillers ont par la suite cherché un lieu d'implantation du circuit, organisé la venue des groupes d'enfants, etc.

Nous abordons là un point important du fonctionnement du C.M.E. clichois : le conseil a été conçu pour favoriser la participation des enfants clichois à la vie de la commune et pas seulement pour favoriser la participation des enfants élus. C'est dans ce cadre que se conçoivent la plupart des projets. Dans ce cas précis, le lien avec les électeurs, avec les enfants des écoles s'est fait de la façon suivante : les conseillers ont présenté dans leur école le projet du CME et invité leur classe à s'inscrire à l'animation. Une centaine d'enfants a ainsi pu participer et être sensibilisé à la prévention routière. Le C.M.E. a su jouer son rôle de lien avec une partie des enfants de la commune.

c. La ville comme thème concret d'apprentissage ou un moyen de « qualifier » la parole des enfants.

Au cours de leur mandat, la succession d'actions menées, les personnes rencontrées, les visites effectuées auront constitué un apprentissage en continu : apprendre à prendre la parole en public, argumenter ses choix, prendre en compte l'intérêt général, etc.

Cependant, le conseil est municipal. Ses projets, ses avis concernent le plus souvent la vie de la commune. Comment faire pour que les travaux et avis du CME tiennent compte au mieux de la situation locale ? L'enjeu en est la pertinence des projets du conseil et l'image qui en est donnée aux adultes de la commune. Plus les interventions seront étayées par une bonne connaissance du fonctionnement local plus on peut penser que les décideurs consultent les enfants. Je pondérerai ces propos en précisant que c'est sans doute plus vrai pour des conseils de jeunes que pour le conseil de Clichy qui est composé d'enfants de 11 ans.

J'ajouterai que la connaissance de leur commune est également une donnée essentielle pour que les enfants trouvent leur place dans la Cité, pour qu'ils prennent conscience de leur rôle de citoyen en devenir et qu'on les considère comme tels. De ce souhait de départ liant meilleure connaissance de la commune et de ses quartiers et lien avec les enfants-électeurs est né un projet. Il consiste sur la base d'itinéraires déterminés en commun à visiter la commune, ses parcs, ses rues, etc et à prendre des photos des lieux choisis par les enfants. Une fois la ville « couverte » le C.M.E. fera un premier choix de photos. Les conseillers emmèneront les photos choisies dans leur classe et chacune fera l'objet de l'écriture d'un texte pour l'accompagner. Certaines photos pourront être « retouchées » à l'aide de dessins et de collages pour donner une idée de la ville « rêvée » par les enfants. L'aboutissement étant la réalisation d'un album comportant deux parties : Clichy-sous-Bois vue et vécue par les enfants et Clichy rêvée.

Le C.M.E. clichois est donc conçu, et fonctionne, comme un outil de participation des enfants à la vie de la commune. Cet outil ne vise pas uniquement à recueillir la parole des enfants mais également à en faire un lieu d'apprentissage, de

connaissance de la ville, de son fonctionnement, de ses acteurs et qui donc, cherche, modestement, à « qualifier » les conseillers enfants.

Ceci brièvement exposé, qu'en est-il des liens, existants ou souhaitables, entre C.M.E. et Contrat de Ville (CDV) ?

2. La coopération entre C.M.E. et C.D.V.

a. La participation des habitants au cœur des CDV.

La politique de la ville, et un de ses outils principaux, le contrat de ville, fait de la participation des habitants une des conditions de son existence.

Dans les communes comportant des quartiers « prioritaires » au sens de la politique de la ville, le lien entre les outils, les structures de participation et le CDV semble incontournable.

Pour l'instant la commune de Clichy-sous-Bois n'a mis en place ni conseil ou comité de quartier, ni commission extra-municipale. Le C.M.E. semble donc être le premier pas vers une formalisation des structures participatives. Etudions brièvement les liens entre C.M.E. et C.D.V.

b. Lien entre CDV et CME : l'exemple clicheois.

Etablissement du lien.

Le lien a été établi par le biais d'un élu, ayant à la fois en charge le secteur enfance-loisirs et le Contrat de Ville.

L'animateur du CME fait partie de la Mission ville et Quartiers et travail avec l'appui du service Enfance Loisirs.

Services de rattachement des instances et intitulé de la délégation des élus.

Le CME est rattaché au service Enfance-Loisirs.

Le CDV est géré par le service Mission Ville et Quartiers.

Le 1^{er} Maire-Adjoint chargé de l'Enfance et de la Jeunesse est également un des élus référents du CDV.

Ce lien s'est créé :

- Par ce que ces deux services travaillaient sur des projets communs d'une part ;
- Par effet d'opportunité également (les précédents animateurs, vacataires, ne s'étaient engagés que sur des durées réduites, il fallait stabiliser le fonctionnement du conseil).

On voit ici que le rapprochement est plus factuel qu'issue d'une véritable réflexion concernant les places et relations du C.M.E. et du C.D.V..

J'ajouterai qu'à mon sens, l'enjeu n'est pas le rattachement du CME à tel ou tel service mais les liens fonctionnels créés entre ce dispositif et l'ensemble des services, dont le CDV.

L'essentiel réside dans l'appropriation par l'ensemble des services d'un « réflexe concertation » - qu'elle qu'en soit la forme – et qu'alors, à propos de certains projets, on se retourne vers le CME.

Il reste que les communes ont des expériences diverses en matière de participation des habitants, que chaque contexte local est un cas d'espèce et qu'il semble difficile de modéliser un type d'organisation meilleur qu'un autre.

Cependant, en se fondant sur l'exemple clicheois, le Contrat de Ville par sa transversalité, par sa connaissance des différents projets portés par des services et des acteurs différents pourrait être la première étape de sensibilisation des différents services à l'instauration dans leur conduite de projet d'une phase de concertation qui parfois concernerait le C.M.E..

L. Langue.
Mission Ville et Quartiers
Commune de Clichy-sous-Bois

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">DIV : LES MODALITÉS DE COLLABORATION ENTRE LES CONSEILS ET LE CONTRAT DE VILLE; PHASE EXPLORATOIRE</p> |
|--|

Voici les bases d'une grille d'observation que nous souhaiterions partager avec les villes identifiées pour cette phase préliminaire permettant de repérer et détailler les liens établis entre les deux instances et leurs conditions de fonctionnement.

De ces points de repères, nous pourrions établir une synthèse qui intégrera toutes les données concernant l'observation et le site.

Éléments descriptifs du contexte :

- Date de création du conseil (et descriptif court et global) et ancienneté du contrat de ville,
- Grands types de réalisations ou champs d'action de chacun
- Quels types de liens ont pu exister avant la démarche engagée aujourd'hui entre les deux dispositifs (ex: un projet du conseil dont la réalisation a été effectuée sur le budget du contrat de ville, réunions communes, consultations du conseil sur des thématiques du contrat de ville...)?
- Services auxquels sont rattachées chacune des instances et intitulé de la délégation de l' élu en ayant la charge.

Les liens établis :

- Comment le lien s'est-il établi (directement entre l'animateur et le chef de projet ? de service à service?...)?
- Sur quelles bases (types de projet, réflexion, consultation...) s'est posée la collaboration ?
- Comment s'est elle déroulée (réunion entre adultes? avec les enfants ou les jeunes ? définition d'objectifs? Fréquence des rencontres..)?
- Cette collaboration a-t-elle d'ores et déjà aboutie sur un projet ou une partie de celui-ci (préciser)?

Sinon, quel est l'échéancier prévu pour la suite envisagée ?

- Cette collaboration a-t-elle engagé la participation d'autres services ou instances (associations...) et si oui, de quelle manière ?
- Qu'en est-il des collaborations en cours ou envisagées avec des instances comme : les contrats éducatifs locaux, le conseil communal de prévention de la délinquance, les contrats locaux de sécurité
- Pour illustrer cette partie, on pourrait imaginer la description, de A à Z, du déroulement d'un projet mené conjointement.

Premier bilan :

- Quels seraient les premiers éléments de bilan autour de cette collaboration entre le conseil et la démarche du contrat de ville,
 - du point de vue de l'animateur :
 - du point de vue des jeunes
 - du point de vue des acteurs (chef de projet...) du contrat de ville ?
- Quelles ont été les éventuelles difficultés ?
- Quels ont été les points forts ou les éléments et personnes ayant facilité la démarche ?
- Que pensez-vous de la pertinence de ce lien entre ces deux instances ?
- Quels conseils et recommandations feriez-vous à qui veut favoriser ce lien ou le mettre en oeuvre?